

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 13 Avril 2010

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 13 Avril 2010 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINARD. HIVERT. Mesdames MARCHAND. LEGER. DENIS. Monsieur Michel MARTIN.

Absents et excusés : Monsieur MARJOLLET. Monsieur LINLAUD qui donne pouvoir à Monsieur POINT. Monsieur GORCE qui donne pouvoir à Monsieur LINARD. Monsieur PAMPIGLIONE. Madame DELAGE qui donne pouvoir à Madame SIMON. Monsieur Alain MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN. Monsieur FOURNIER et Monsieur CORMAU dont les pouvoirs ne peuvent être pris en compte car un élu ne peut avoir qu'un seul pouvoir.

Messieurs BROTHIER. ARRIVE-BEYLOT.

Madame DENIS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion n'ayant pas été transmis à l'avance sera approuvé lors de la prochaine réunion.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu d'approuver à nouveau le Compte Administratif du budget de l'eau car celui-ci a été modifié pour se mettre en conformité avec la trésorerie, suite à un problème sur un mandat au niveau de la TVA.

Madame le Maire s'absente.

Madame BOURDAREAU fait procéder au vote.

Le Compte Administratif de l'eau est approuvé à l'unanimité.

Il convient également de modifier l'affectation des résultats de la manière suivante :

	Résultat CA 2008	Virement à la SF.	Résultat de l'exercice 2009	restes à réaliser 2009	solde des restes à réaliser	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Inv.	74 774,88 €		- 53 178,15 €	- 113 032 €	- 113 032 €	- 91 435,27 €
Fonct.	111 511,22 €	28 266,12 €	28 786,07 €			112 031,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement (c/1068)	91 435,27 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	20 595,90 €
Affectation en recette d'investissement	21 596,73 €

## I SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur GIMENO expose les propositions de la commission des finances :

- Pas d'augmentation des subventions en 2010
- Pas de subvention aux associations qui n'ont pas remis de dossier
- Les subventions aux associations à caractère social seront votées par le CCAS
- Pas de subvention versée aux coopératives scolaires car les achats de matériel seront pris en charge directement par le budget de la commune
- Pour les projets, subvention limitée à 25 % du coût
- Un seul projet subventionné par association tous les deux ans sauf si ces derniers participent à l'animation de la commune.
- En ce qui concerne « l'Avenir Cycliste Chasseneuillais » qui organise le Championnat de France Master (400 participants prévus), la subvention demandée à la commune est de 6 000 € mais peut être diminuée en fonction des recettes (engagements, vente de programmes, publicités ...).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention Monsieur M. MARTIN, donne son accord de principe pour le versement d'une subvention maximale de 6 000 € à l'association « l'Avenir Cycliste Chasseneuillais » ; celle-ci sera modulée en fonction du bilan financier de la manifestation.

Suite à une remarque de Monsieur Michel MARTIN, le montant de la subvention de fonctionnement du tennis de table est rectifié (chiffre de 2009 erroné sur le document de travail).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux voix contre (Messieurs M. MARTIN et A. MARTIN), décide de verser les subventions aux associations ci-après :

	Fonctionnement	Projet
ACAME	150 €	
ACIAC	1 000 €	
Amicale Basket Suaux Chasseneuil	150 €	
Amicale des Chasseurs	700 €	
Amicale du Maquis Bir Hakeim	150 €	
Association Sportive du Collège	300 €	
Association Sportive du Lycée	800 €	
Avenir Cycliste Chasseneuillais	900 €	
Banda Los Cassanoïalos	1 600 €	
Bibliothèque Papyrus	400 €	1 000 €
CALC	3 000 €	1 000 €
Club des Aînés	460 €	
CNTC	1 500 €	
Donneurs de Sang	300 €	
ECA Athlétisme	2 100 €	
Eleveurs de chevaux de sang	150 €	
Entente Handball	7 500 €	
FNATH	150 €	
FNCR	150 €	

Foyer Socio éducatif du Collège	300 €	
Gymnastique Volontaire	350 €	
Hautes Vallées Charente Québec	400 €	250 €
La Boule Joyeuse	500 €	
La Colombe Chasseneuilaise	280 €	
La Palette de la Bonniere	150 €	1 500 €
La Truite Chasseneuilaise AAPPMA	200 €	
Les Amis du Fil d'Argent	150 €	
Les Cavaliers de la Bonniere		2 000 €
Les Pies qui chantent	150 €	
Parents d'élèves du Collège	500 €	
Parents d'élèves écoles mater. et prim.	1 000 €	125 €
Paskadansés	200 €	
Rando-Club	600 €	
Soulevons la Poussière	200 €	
Souvenirs des écoles		400 €
Sports Boules Chasseneuil	550 €	
Tennis	850 €	
Tennis de Table	500 €	
Timbres Passions Chasseneuillais	230 €	
Tout par Terre	900 €	3 000 €
USC Football	7 500 €	
VIPC	150 €	350 €

#### Subventions aux associations départementales

Prévention routière	335 €
Association des Maires de la Charente	1 147 €
Chambre des Métiers de la Charente	1 115 €
CAUE	91 €
Comité d'organisation du Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France	1 000 €

#### Subventions aux écoles pour activités particulières :

##### Ecole maternelle

USEP (association sportive)	130 €
BCD (bibliothèque scolaire)	600 €
Spectacle de fin d'année	200 €
Subvention affranchissement via la coopérative	100 €

##### Ecole primaire

USEP (association sportive)	260 €
BCD (bibliothèque scolaire)	800 €
Projet VTT	700 €

Projet voile	680 €
CDDP	90 €
Spectacle de fin d'année (intervenant)	1 250 €
Musée	175 €
Sortie CM2	1 130 €

#### RASED

Frais pédagogiques (1,52 € x 298)	452 €
-----------------------------------	-------

## II BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur GIMENO commente les Budgets Primitifs 2010.

### Budget de la Commune

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 3 025 636,18 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 1 628 803,76 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2010 de la commune par 15 voix pour et 2 voix contre (Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN).

### Budget de l'Eau

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 222 595,90 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 177 009,90 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2010 du service de l'eau à l'unanimité.

### Budget de l'Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 138 497,98 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 185 950,83 €

Le conseil municipal approuve le BP 2010 du service de l'assainissement à l'unanimité.

### Budget Régie des Transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 8 515 €

Pas de section d'investissement.

Le conseil municipal approuve le BP 2010 de la Régie des Transports à l'unanimité.

### Budget Zone d'Activités n°3

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 317 899,85 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 170 000 €

Le conseil municipal approuve le BP 2010 de la Zone d'Activités n°3 à l'unanimité.

Madame le Maire propose ensuite au conseil municipal de voter des taux d'imposition inchangés par rapport à 2009 :

- taxe d'habitation : 8,44 %
- taxe foncière bâtie : 21,91 %
- taxe foncière non bâtie : 46,21 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition ci-dessus.

### **III QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

#### **a) Projet d'aménagement de la Route de Confolens**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet a été présenté aux riverains le 12 Avril 2010 et qu'il a été bien accueilli.

Madame le Maire rappelle le plan de financement et précise que le marché d'appel d'offres sera lancé en deux tranches (une tranche ferme à réaliser en 2010 et une tranche conditionnelle pour 2010 ou 2011 suivant le résultat de l'appel d'offres).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles au marché.

#### **b) Appel à concurrence pour la gestion technique de l'eau et de l'assainissement**

Madame le Maire expose que suite à la réunion de la commission Eau et Assainissement, la Direction Départementale des Territoires (ex- DDAF) a proposé le dossier de consultation des entreprises avec un cahier des charges.

Madame le Maire propose de lancer une procédure de marché négocié pour une durée de 10 ans (6 ans en tranche ferme plus 2 ans par renouvellement express).

Elle précise que pour le pompage de l'eau, le marché sera lancé par le Syndicat d'Eau Tardoire-Bonnieure et que la commune garderait la facturation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer une procédure de marché négocié pour la gestion technique du réseau d'eau et d'assainissement de la commune.

#### **c) Halte-garderie**

Monsieur POINT présente les plans du projet de halte-garderie qui sera implantée en face de la caserne des pompiers Rue Sainte-Barbe.

Il rappelle que le bâtiment doit être achevé avant le 31 Décembre 2010 et qu'il convient de déposer d'ores et déjà le permis de construire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire du bâtiment de la future halte-garderie.

#### **d) Immeuble BEAUSSANT**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 2 Septembre 2009, le conseil municipal avait renoncé à la propriété de l'immeuble BEAUSSANT mais qu'il n'a jamais été évoqué la propriété du jardin cadastré section H n°538.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à la propriété de l'immeuble BEAUSSANT et du jardin (parcelles cadastrées section H n°723 et 538).

#### **e) Station d'épuration**

Madame le Maire informe que le conseil municipal qu'il convient de lancer un appel à candidatures pour la désignation d'un bureau d'études chargé de préparer un dossier de

consultation d'entreprises pour l'auto-surveillance et la mise aux normes de la station d'épuration ; de même, pour l'étude d'un plan d'épandage des boues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer un marché en procédure adaptée pour la désignation d'un bureau d'études pour la mise aux normes et l'auto-surveillance de la station ainsi que pour un plan d'épandage des boues.

#### **f) Regroupement des écoles**

Monsieur POINT présente le projet de consultation pour la désignation d'un programmiste qui sera chargé d'une étude permettant d'élaborer le projet de regroupement des classes des deux écoles actuelles.

En effet, il faut s'interroger sur le programme d'extension (surfaces nécessaires, cuisine centrale à créer éventuellement, aménagement des abords, accès) et la démolition éventuelle de l'école Edouard Pascaud qui n'est plus aux normes de sécurité et d'économie d'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer un appel à candidature pour la désignation d'un programmiste pour le regroupement des écoles dans le cadre de l'article 28 du Code des marchés Publics (marché en procédure adaptée).

#### **g) Zone de développement éolien de la Communauté de Communes du Pays Manslois**

Monsieur GIMENO présente au conseil municipal le dossier relatif à la création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire des communautés de communes du pays Manslois et de Haute-Charente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création de la Zone de Développement Eolien présentée.

#### **h) Régularisation de la prime de service et de rendement de Monsieur JOUASSIN**

Madame le Maire expose que Monsieur JOUASSIN, en sa qualité de responsable d'un service technique, bénéficie de la prime de service et de rendement depuis son recrutement (1 675 € par an actuellement avec un coefficient de 2).

Or, les bases de calcul ont changé avec un minimum de 986 € par an (taux de base) et un maximum de 1 972 € par an (coefficient 2).

Monsieur JOUASSIN demande le taux maximum.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la prime de Monsieur JOUASSIN avait été revalorisée en octobre 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la prime de service et de rendement à Monsieur JOUASSIN avec un coefficient de 1,7 appliqué aux nouvelles bases juridiques de la prime ce qui donne un montant équivalent à la prime prévue actuellement.

#### **i) Certificats d'Urbanisme**

\* La parole est donnée à Madame CHAMBORD qui présente la demande de CU déposée par Monsieur Lucien BARRAULT au Vaugargou (CU 01608510N008 et N009) pour les parcelles cadastrées section A n°777p et 776p (2 lots).

Les terrains sont situés en zone NP du projet de PLU et nécessite une extension des réseaux électricité (3 035 € HT) et eau (75 ml).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser les parcelles concernées de la zone NP et de les classer en zone U et décide de mettre à la charge du pétitionnaire le coût des extensions de réseaux.

\* Madame CHAMBORD présente la demande de CU de Madame MOREAU pour un terrain situé au Vaugargou, parcelle cadastrée section A n° 766 (5 130 m<sup>2</sup>) et situé en zone NP du projet de PLU.

Une extension de réseau de 145 m est nécessaire pour l'électricité et de 140 m pour le réseau d'eau potable.

La réglementation ne permet pas de mettre ces extensions à la charge du pétitionnaire car leur distance est supérieure à 100 m ; le coût devrait donc être mis à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux voix contre : Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN, décide que la commune ne prendra pas en charge les réseaux et de ne pas déclasser de la zone NP les terrains.

#### **i) modification des statuts du syndicat mixte de la fourrière**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le syndicat mixte de la fourrière demande de se prononcer sur la modification des statuts qui porte sur deux points :

- l'adhésion au syndicat de la commune de MALAVILLE qui est rattachée au collège des communes isolées ou indépendantes
- le rattachement des communes de BESSAC et de CLAIX respectivement aux collèges du Montmorélien indépendantes ainsi que du Blanzacais.

Le conseil municipal donne son accord.

#### **k) loyer de la poste**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le parking de la poste sera en service à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010.

Celui-ci, d'une surface de 667 m<sup>2</sup>, situé « Rue du 22 Mars 44 » (parcelle AC n° 354), est entièrement clos et sera réservé exclusivement aux véhicules de la poste et de son personnel.

Le loyer mensuel a été fixé à 150 € par mois. Il convient donc de signer un avenant au bail du 27 Décembre 2004 pour porter le loyer annuel à 13 194 € (indexé sur l'indice du coût de la construction).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail du 27 Décembre 2004.

#### **l) demande de subvention pour la rénovation de la salle municipale**

Madame le maire présente au conseil municipal le dossier de la mise aux normes et rénovation de la salle municipale comprenant notamment le changement de chauffage, la pose de faux plafonds, la mise aux normes électriques et handicapés et un bardage extérieur.

Le coût de l'opération est estimé à 142 000 € TTC ; les travaux doivent être réalisés en 2010 (le bardage extérieur en 2011).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au projet et sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans le cadre des équipements à vocation polyvalente.

#### **m) vente du bus de la commune**

Monsieur POINT expose que le bus de la commune de marque IVECO acheté en 2004 (65 000 €) pour servir au transport des personnes isolées n'a pas beaucoup circulé et qu'il serait peut-être opportun de le vendre rapidement tant que la cote est correcte (23 000 € HT).

Il conviendrait d'acheter à la place un minibus (9 places) qui rendrait le même service pour un coût moins élevé (pas de contrôle technique spécifique) et qui pourrait se conduire sans le permis « transport en commun ».

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions : Messieurs HIVERT. Michel MARTIN. Alain MARTIN, donne son accord pour céder le bus IVECO et autorise Madame le Maire à négocier le prix.

#### **n) horaires d'ouverture de la mairie**

Madame le Maire informe que la mairie sera fermée le 6 Mai 2010 à partir de 15 h pour une information en direction du personnel du secrétariat.

#### **o) adhésion au groupement de commandes de la Charente**

Madame le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère au groupement de commandes « épicerie » du département de la Charente, regroupant les établissements scolaires, hospitaliers et de nombreuses communes.

En effet, il est obligatoire pour les communes de passer des marchés publics dès que le montant des achats par « famille de produits » dépasse 4 000 € par an (au 1<sup>er</sup> Mai 2010).

De plus, les conditionnements proposés correspondent aux besoins des collectivités.

Monsieur POINT, en accord avec Monsieur M. MARTIN, pense qu'il faut privilégier, à chaque fois que c'est possible, le commerce local. Il précise que les produits frais sont achetés sur place.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux voix contre Messieurs M. MARTIN. et A. MARTIN, décide d'adhérer au groupement de commandes de la Charente pour la partie « épicerie ».

#### **p) manifestation « O Jardin »**

Madame BOURDAREAU présente le programme de la manifestation « O Jardin » qui aura lieu à Chasseneuil le 24 Avril 2010.

Cette manifestation est organisée par l'office de tourisme.

Tous les employés communaux des communes de Haute-Charente peuvent y participer car des travaux de jardinage auront lieu autour de l'Eglise.

Des exposants seront présents et un repas est organisé à 13 h à la Salle des Fêtes.



#### **q) véhicule publicitaire**

Madame le Maire informe que le véhicule publicitaire est arrivé à l'atelier et qu'il est à notre disposition gratuite pour deux ans grâce à la participation de 17 commerçants et artisans que nous remercions pour leur geste.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un voyage est prévu à Sarreguemines du 30 Avril au 3 mai 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 5 mn.